TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

Décisions du Maire n°008/2023	Budget principal Par délégation du conseil municipal, Mme le Maire demande de prendre acte des décisions prises concernant divers travaux (plantations diverses et isolation plafond garderie)et une mission APS (Avant-Projet Sommaire) concernant la restructuration du foyer-club	
Délibération n°2023/070	Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelle et élémentaire de PEYRAT DE BELLAC – Année scolaire 2022-2023 Le coût d'un élève pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 717 € (non compris les frais d'entretien de bâtiments) **Le Conseil Municipal :** - Approuve le coût d'un élève à **717 €** pour l'année 2022-2023 - Décide de faire payer les communes de résidences des enfants domiciliés hors Peyrat et scolarisés à l'école de Peyrat de Bellac. Ce montant est proratisé en cas de garde alternée ou d'arrivée ou départ en cours d'année scolaire.	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/071	Adressage – Dénomination de voies nouvelles Suite à la loi 3 DS, les communes ont l'obligation de fournir leur base d'adresses locale (nom des voies et numéro) afin de l'intégrer dans la Base d'Adresses Nationales et ce, afin d'améliorer les services d'urgence de raccordement aux différents réseaux, de livraisons… **Le Conseil Municipal, décide de créer les voies nouvelles suivantes :** - **Rue Paul Lecointre** (anciennement lieu-dit Châtaignier) - **Route des Petits Breuils** (anciennement Les Petits Breuils Tous Vents) - **Chemin de la Maisonnette** (chemin à droite au milieu du village de Noussat) - **Chemin de la Chapelle** (chemin qui longe la halle de Sissac) - **Les Etangs de Tous Vents** (Chemin qui longe la RD 675 et qui relie la Route du Dorat à la route Bellac Peyrat)	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/072	Pompiers humanitaires – Groupement de Secours Catastrophe Français (GSCF) - Subvention exceptionnelle inondations **Le Conseil municipal**, décide d'accorder au GSCF, une subvention exceptionnelle de **50 €** suite aux inondations.	Approuvé par 14 voix pour et 1 abstention
Délibération n°2023/073	Cérémonie du 19 janvier 2024 **Le Conseil municipal** décide d'organiser une cérémonie des vœux, **le vendredi 19 janvier 2024 à 18h30 au foyer-club polyvalent.**	Approuvé à l'unanimité

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 20 décembre 2023 a été affiché et publié le 26 décembre 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX

MAIRIE DE PEYRAT DE BELLAC (Haute-Vienne) 87